



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___ / ___ / ___

Dossier complet le : ___ / ___ / ___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Création d'un terrain de foot-ball synthétique, d'une piste et autres agrès d'athlétisme, ainsi que leurs équipements associés (stationnement,...) dans le cadre de la requalification du secteur de l'Agora Michel-Baroin à Nogent-sur-Seine (10).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Nogent-sur-Seine

Raison sociale

Commune

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

BOMBERGER-RIVOT

Estelle

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44d Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. 41a Aires de stationnement ouvertes au public (>50 u).	Création d'un terrain de foot + piste d'athlétisme synthétiques homologués pour compétitions régionales/sport scolaire collège/lycée/EPS, parking 62 places + bus. Usage tout temps pour clubs et scolaires. A terme, création de tribunes et vestiaires (pour classement T3), doublement du parking, mutualisation des accès/usages avec équipements voisins dont future gendarmerie.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Complexe sportif sur une emprise de 35020 m2 comprenant création de :

Voie de desserte de l'équipement et de son parking avec arrêt pour bus scolaire.

FOOT (à court terme) : Création d'un terrain de foot tout temps (gazon synthétique) éclairé de classé T5 repli (105x68m) + Tracé A11+A8 (modulable en 2 terrains de foot A8) homologué FFF.

ATHLETISME (à court terme) : piste en revêtement synthétique (6 couloirs de course 400m, piste de 8 couloirs pour sprint 100m et 110m haies) + 2 pistes de saut en longueur et triple saut + 2 aires de lancé de poids + 1 aire de saut à la perche + 1 aire de saut en longueur + 1 aire de lancé de javelots + 1 aire lancé de marteau. Marquage conforme règlement FFA.

Équipements associés : éclairage sportif, pare-ballons, mobiliers,....

SITE : Parking 62 places dont : 49 végétalisées, 5 minérales (3PMR + 2 électriques), 8 en réserve, l'ensemble accessible en permanence au public et mutualisé avec équipements voisins (écoles).

A terme, mutualisation des accès et usages avec future gendarmerie, création de tribunes, vestiaires, locaux et équipements complémentaires pour homologation T3, doublement du parking.

Réserve de récupération d'eau pour les besoins communaux.

Zone tampon avec quartier voisin (merlon en terre planté d'arbres/arbustes).

4.2 Objectifs du projet

Actuellement, l'entraînement hivernal se fait sur terrain en schiste du stade Roger Coudrec (non homologuable du fait de ses dimensions, éclairé). Le terrain d'honneur Stade Roger Couderc (Niveau 3/potentiel niveau 2), utilisé pour rencontres ou entraînements est non éclairé et impraticable en hiver et période intermédiaire.

OBJ INDIRECT : Requalifier le pôle sportif Agora Michel-Baroin existant. Améliorer le terrain d'honneur en limitant son usage hivernal. Améliorer l'utilisation des plaines de jeux actuelles.

OBJ DIRECT : Ces objectifs s'inscrivent dans la continuité de la démarche passée, actuelle et à venir.

- Confortement du rayonnement sportif communal engagé (Label Ville active et sportive n.2, médaille Bronze paralympique TOKYO, Maison Sport-Santé, Centre de préparation des jeux, Label Génération 24, Salle sports de combat.

- Améliorer les conditions de pratiques sportives de la commune en général (pratique de l'athlétisme en sécurité) et en particulier concernant le football (en période hivernale et intermédiaire) à destination des clubs (500 licenciés pour le foot : FCN + ASCPN), scolaires (collèges, lycée) et associatif (29 associations, 3000 adhérents) existants.

- Compléter les équipements actuels pour homologation foot en Régionale 1 (T3) et compét. athlé. interrégionales.

- Montée en puissance qualitative/quantitative des pratiques sportives locales : maintien et développement des activités des clubs locaux. Création et développement de l'offre sportive locale (création de nouveaux clubs).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La commune conduit l'opération selon sa démarche de qualité environnementale. A ce titre, elle accorde le plus grand soin à ce que ses choix opèrent le moindre impact environnemental (matériaux recyclables et recyclés, durables, maîtrise de l'énergie, maintenance optimisée,...) et envisage la mise en place d'un chantier vert. Les structures des revêtements et modalités de gestion des eaux pluviales seront précisées et adaptées aux résultats des études de sol (en cours).

Le projet sera réalisé en plusieurs tranches de travaux :

Tranche 1 : voirie et réseaux, terrain de foot, filets pare-balls, piste d'athlétisme, éclairage, parking 62 places (minéral et evergreen), cuve de récupération des eaux, contrôles d'accès au site (clôture H2m, portails), merlon planté, espace pour gestion des déchets. Création des équipements d'athlétisme complémentaires de la piste : saut perche, lancé de poids,.... Réseaux en attente pour tribune et locaux. La piste de chantier servira d'accès pour l'espace dédié à 3 container provisoire équipé pour stockage de matériel.

Ces travaux comprennent : terrassement, mise en stock sur site autant que possible (merlon) et évacuation du surplus si nécessaire. Création des réseaux, attentes et ouvrages de gestion des eaux pluviales. Réalisation des plate-formes et structures (la technique de traitement du sol en place sera utilisée si possible, à préciser selon résultat d'analyse de sols en cours). Revêtements finaux. Essais et contrôles avant mise en service.

Tranche 2 (échéance de 5 à 10 ans) : Création d'une tribune de 300 personnes assises intégrant des vestiaires, locaux d'accueil (presse,...) et équipements nécessaires nécessaires pour classement en T3, extension du parking. Ces travaux comprennent : terrassements/fondations, reprise des réseaux en attente, génie civil, construction, branchements, essais et contrôles avant mise en service.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Terrain de foot : Il ne sera pas arrosé. Mise à disposition d'équipements adaptés pour multi-usages du terrain de foot : 2 buts fixes A11, 2 buts amovibles A11, 4 buts mobiles A8, 2 buts fixes A8. Une convention d'utilisation sera mise en place si nécessaire pour le classement fédéral entre la commune et un club/association sportive.

Entre la tranche 1 et 2, grâce à la piste de chantier conservée, 1 à 3 containers seront mis en place provisoirement à des fins de stockage. Ils serviront à accueillir les associations en attente de la créations des tribunes et locaux définitifs. Ils seront équipés d'un point d'eau potable, d'électricité.

Terrain foot + piste d'athlétisme : 70 pratiquants attendus simultanément. Objectif d'entretien faible et durabilité (garanties minimales : 10 ans). L'éclairage permettra des compétitions nocturnes. Les eaux pluviales du terrain et de la piste seront tamponnées dans une cuve de stockage souterraine de 150 m3. Celles-ci seront utilisées par la commune pour l'arrosage de ses espaces verts.

Le site : L'éclairage du parking et de la voie de desserte sera autonome (mâts solaires). Les bus scolaires bénéficieront d'un arrêt sécurisé sans abris.

Le stade sera fermé par un portail et un portillon contrôlés par clé. Un portail et portillon seront prévus au Sud pour l'exploitation. La gestion des eaux pluviales du site se fera par infiltration.

Le terrain et la piste seront entretenus quotidiennement par les services de la ville de Nogent-sur-Seine. Selon les besoins, elle pourra déléguer tout ou partie de la gestion à une entreprise spécialisée.

A ce stade, les gros travaux d'entretiens et de renouvellement de l'équipement visant sa pérennité seront programmés par la commune et assurés sous sa maîtrise d'ouvrage.

En cas de démantèlement, au delà du respect des normes, la commune poursuivra, lors de cette phase, son engagement de qualité environnementale.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la procédure de Permis d'Aménager.

Le projet sera soumis à la procédure de Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale	35 020m ²
Terrain de foot synthétique	105x68m, T5 puis T3 à terme
Piste et agrès athlétisme	6 couloirs de 400m,...
Parking	62 places (voir détail sur plan)
Tribune (à long terme)	300 places assises

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : rue Coste et Bellonte

Lieu-dit : Voir extrait de plan PCN joint en ANNEXE n°7

Localité : Nogent-sur-Seine

Code postal : 1 0 4 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3 ° 3 0 ' 4 7 " 6 Lat. : 4 8 ° 2 9 ' 5 0 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Nogent-sur-Seine. Zone 1 AUK et 2AU (Cf ANNEXE 8). Le PLU sera adapté pour harmoniser et préciser le développement de ce secteur (extension mutualisée Pôle sportif/gendarmerie).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf ANNEXE 9A
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Nogent-Sur-Seine projet est concerné par le PPBE 2019-2023 des routes départementales de l'Aube. Sur le territoire communal, les RD concernées par ce PPBE vise la D619, depuis la D442 jusqu'à son entrée Est. La D619 est concernée par l'arrêté 2012051-0017 portant classement des infrastructures de transports des RD. Ce classement ne génère pas de périmètre affectant le site. Cf ANNEXE 10
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le recensement en vigueur : Le site du projet n'est pas concerné par une zone à dominante humide potentielle par modélisation. Il n'est pas situé dans un périmètre de Milieu potentiellement humide. Cf ANNEXE 9A
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune couverte par le PPRN Inondations Seine Aval. Le site de projet n'est pas concerné par un périmètre issu de ce plan. La commune n'est pas couverte par un PPRT. Présence du Centre de Production d'Électricité Nucléaire à 1.7Km. Cf ANNEXE 9A
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondations Seine Aval approuvé le 09.01.2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans un rayon de 500 m, sont identifiés 3 sites référencés dans l'inventaire CASIAS. Le site n'est pas concerné par un SIS. Des études et diagnostics permettront de préciser les modalités de recherche et de traitement de éventuel dans les eaux souterraines et dans les remblais et mettrons en œuvre les moyens afin de qualifier. Cf ANNEXE 12
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par la ZRE de l'Albien. Cf ANNEXE 9B
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir ANNEXE 9A
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase construction, le chantier n'engendre pas de prélèvement d'eau significatif. En phase d'exploitation, à court terme, le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau. La cuve de stockage des eaux pluviales de 150m ³ est destinée à l'arrosage des espaces verts de la commune et évitera le prélèvement d'eau potable à cet effet. A long terme, le projet engendrera une consommation d'eau potable liée à l'usage des sanitaires (vestiaires) (ressources suffisantes pour ce secteur selon le PLU).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un drainage superficiel du terrain de foot et la piste d'athlétisme est prévu afin de récupérer les eaux de surfaces et les rediriger vers la cuve de stockage des eaux pluviales (équipée de dispositifs de filtration). Le surplus sera rejeté par infiltration dans le sol naturel, de même que pour les eaux issues des surfaces du site (parking,...). Aucun autre drainage n'est prévu à ce stade. Le projet n'engendre donc pas de modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les solutions techniques retenues pour la gestion des déblais du site, le chantier sera plus ou moins excédentaire en terres de déblais du site. L'objectif est de réduire l'évacuation de matériaux du site (traitement de sol en place, stockage sur site par merlon planté) au minimum. Les études sont en cours pour préciser ces modalités. En cas d'évacuation, la traçabilité des déblais sera assurée. A ce stade, un excédent peut être à prévoir.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les solutions techniques retenues (études en cours), la création des infrastructures nécessitera plus ou moins de matériaux d'apport (objectif de réduction au minimum).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si la possibilité de traitement du sol en place est confirmée, l'apport de matériaux extérieure sera réduite et mineure.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La faisabilité du projet a été vérifiée de ces points de vue. Celui-ci est compatible avec les ressources et équipements actuellement disponibles. Une extension des réseaux est prévue à cet effet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site concerné par le projet est constitué d'un espace agricole en monoculture. Sa biodiversité existante est donc d'intérêt limitée. Dans son état projeté, hormis les équipements sportifs et constructions, le site sera végétalisé, paysagé et entretenu de manière à contribuer à l'émergence d'une biodiversité localement intéressante (espèces indigènes, gestion différenciée,...).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prend place sur des terres agricoles en monoculture (céréales,...). Cette consommation d'espace est prévue au PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'issu des diagnostics préalables, en cas de risque de pollution avéré, les impact sanitaires potentiels seront évités par la prise de mesures adaptées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du projet dans la continuité du pôle sportif de l'Agora et un quartier dense en population est favorable à ce que les usagers emploient les déplacements durables (décarbonnés, collectifs, partagés,...) pour se rendre sur le site. L'usage projeté, à destination des clubs, scolaires et professionnels à terme, contribue à la mutualisation des déplacements. A court terme, il est à attendre qu'une majorité des utilisateurs utilisent les véhicules individuels. Des actions à long terme pourront être envisagés pour réduire cet impact.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage sportif pourra générer des bruits. La qualité des équipements, les règles de bon usage et un merlon planté permettront de réduire ces nuisances potentielles pour le voisinage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un périmètre de Bruit. Cf ANNEXE 10
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les besoins des entraînements et compétitions nocturnes. Les niveaux d'émissions sont ceux strictement nécessaires et encadrées par l'homologation des terrains. Pour le parking, limité (autonome).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de générer des ruissellements d'eaux pluviales. Celles-ci seront gérées et infiltrées par des ouvrages superficiels conçus pour assurer la maîtrise et qualité du rejet.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'infiltrer dans le sol naturel, au plus près de la surface émettrice. Pour les surfaces à risque de pollution, des mesures de circonscription et remédiation seront envisagées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A court terme, le projet n'engendrera pas de rejet d'effluent. A long terme, l'usage des vestiaires pourra engendrer des effluents de nature "eau usée domestique" qui seront envoyées au réseau de collecte de l'agglomération. Une réduction des effluents émis par les équipements actuels (terrain d'honneur) pourra être à prévoir en compensation (émission résiduelle restant à évaluer).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les déchets domestiques usuels, traités dans le cadre de la collecte actuellement en vigueur sur le pôle sportif. Les analyses de pollution du site permettront de connaître l'état en la matière, et le cas échéant, de préciser les modalités de traitement et définir les mesures à mettre en oeuvre. L'impact potentiel de la dépollution sera d'ordre financier et technique pour l'opération. Le traitement le plus adapté sera privilégié pour réduire les incidences au plus faible niveau (sur les sols, matériaux, eaux).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé en dehors de périmètres patrimoniaux sensibles, le projet respecte la réglementation en vigueur (services archéologiques consultés). Le projet aura un impact positif sur les pratiques sportives locales, le développement socio-culturel à échelle quartier, local, départemental et régional. Ce projet s'inscrit dans un développement plus large d'équipements et d'habitat (2AU) en frange Est de Nogent, planifiés et encadrés par le PLU. Son impact paysager sera réduit et à terme, amélioré car mis en cohérence avec ces projets voisins.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au terme du chantier d'aménagement (plusieurs phases), l'usage agricole disparaîtra et sera remplacé par un usage sportif. Le projet s'inscrit dans la démarche de "consolidation de l'attractivité de Nogent-sur-Seine en tant que pôle culturel et des services/équipements", telle que souhaitée par le PLU. En renforçant l'offre sportive, il a un impact positif sur l'équilibre entre diversité des fonctions urbaines/rurales et mixité sociale mais aussi sur la santé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

A terme, la création d'une nouvelle gendarmerie (planifiée dans le PLU) induira un cumul d'incidences en ce qui concerne les flux de mobilités : le trafic routier est susceptible d'augmenter localement sur la rue Coste et Bellefonte, accès principal à ces deux équipements à court et moyen terme. A noter que dans le même temps, les incidences négatives du trafic/stationnement à l'approche des rues des capucins/prisons (aux abords de l'actuelle gendarmerie) seront diminuées ce qui s'inscrit dans la démarche planifiée d'action durables sur les mobilités pour une meilleure qualité de vie en centre-ville, prévu par le PLU et engagé par de multiples projets en cours (réaménagement, multimodalité,...).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non disponibles.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

D'une manière générale, le projet respectera les mesures ERC édictées à l'évaluation environnementale du PLU, dans son état adapté (éventuelle mise à jour) pour les besoins de l'opération, ceci conformément à la réglementation en vigueur. La commune est engagée dans une démarche de qualité environnementale dans le domaine des équipements sportifs en s'appuyant sur 5 cibles issues de la démarche HQE®. Le chantier vert envisagé garantira la mise en œuvre des mesures ERC et leur suivi à long terme (indicateurs, traçabilité, contrôle,...). Les mesures notables envisagées et/ou susceptibles d'être envisagées à court, moyen et long terme décrites ci-après seront affinées selon l'évolution des études et précision des projets connexes (gendarmerie) :

MOBILITE : mutualisation des espaces de stationnement entre équipements locaux (écoles,...), liaisons piétonnes/routières développées de manière harmonieuse et raisonnée avec quartiers voisins, alternatives à la voiture individuelle développées (incitation, moyens, nouveaux équipements types liaisons douces,...).

MILIEUX NATURELS : palette végétale adaptée respectant le PLU, gestion différenciée, mise en lien avec la gestion des eaux pluviales pour enrichissement de la Trame Verte et Bleue (TVB).

AIR : voir action sur les mobilités, maximisation des surfaces végétales.

EAU : équipement sobre en consommation (terrain synthétique), gestion durable des eaux pluviales par techniques alternatives (infiltration en place, récupération et réutilisation). Eaux usées collectées dans le réseau. Surplus utilisé en contribution à la biodiversité, TVB, paysage.

BRUIT : merlon planté pour réduction des nuisances sonores riverains, usage encadré, qualité des équipements contrôlée.

DECHETS MENAGERS-POLLUTION : incitation aux pratiques responsables, tri.

URBANISME PAYSAGE : merlon planté pour réduction des nuisances visuelles des riverains, mutualisation des équipements (parkings),

ENERGIE : dispositifs d'économie et de maîtrise des consommations (mâts autonomes pour parking,...).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à conforter et pérenniser un pôle d'équipement dans un secteur de développement urbain planifié et ayant déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale (PLU). Ses incidences résiduelles sont donc connues, traitées et mesurées par ce biais mais également par d'autres dispositifs déjà engagés par la collectivité en parallèle (plan de mobilité à l'échelle du territoire, mutualisation avec la nouvelle gendarmerie, requalification de l'Agora Michel Baroin,...). Le dossier Loi sur l'eau prévu traitera des aspects les plus importants du projet (gestion des eaux pluviales et occupation du sol associée). Le projet prévoit déjà, de manière adaptée et proportionnée aux enjeux, de nombreuses mesures pour limiter les impacts locaux et ponctuels susceptibles d'être attendus. Une évaluation environnementale n'apporterait pas d'éléments significatifs supplémentaires.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ANNEXE 7 : Extrait du Plan Cadastral Normalisé ANNEXE 8 : Zonage du PLU ANNEXE 9A : Carte des périmètres environnementaux dans l'environnement du projet.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	ANNEXE 9B : Carte "EAU" ANNEXE 10 : Bruit et infrastructures routières ANNEXE 11 : Extrait du PPRI en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>
3	ANNEXE 12 : Localisation des sites à risque de pollution	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom _____ **Le Maire,**

Prénom _____

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Qualité du signataire _____

A Nogent-sur-Seine

Fait le ___/___/___



Signature du (des) demandeur(s)